

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 180

présenté par

Mme Rist, Mme Bregeon, Mme Peyron et M. Mournet

ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« et des représentants de la Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la participation de la DREES à une Conférence de financement, si cette dernière devait être organisée.